



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

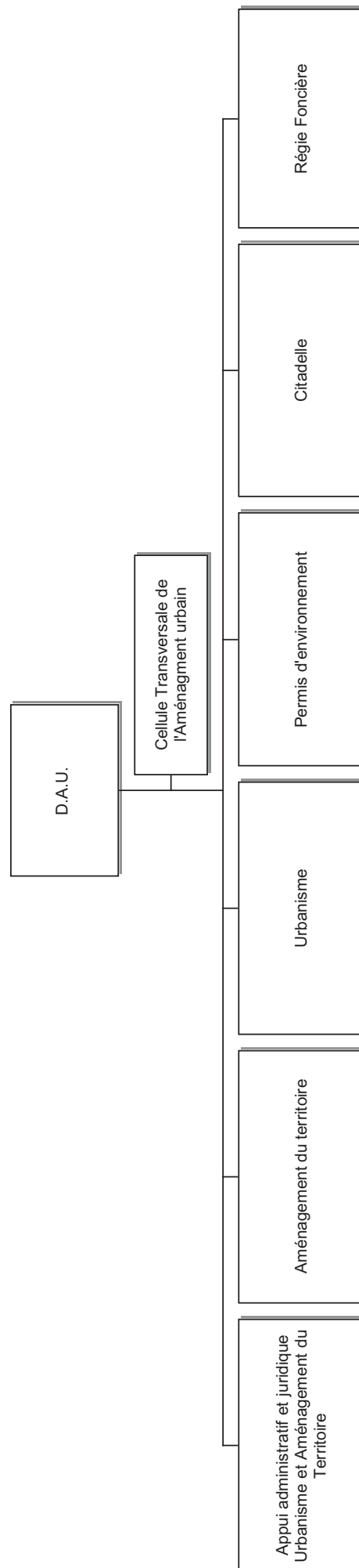
DEPARTEMENT
DE L'AMENAGEMENT URBAIN
DAU

10



D.A.U.

Département de l'Aménagement Urbain



1. Composition du Département

Le Département de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) compte six services, une cellule transversale et gère le Guichet de l'Energie, soit au total 78 agents.

Les missions des services du D.A.U. sont liées à l'aménagement du territoire et au développement de la ville autour de sa Citadelle, et plus particulièrement :

- le service Aménagement du territoire (6 agents) gère les outils d'orientation du développement urbain et analyse les projets de permis d'urbanisation et les grands projets immobiliers en amont
- le service Urbanisme (7 agents) analyse les dossiers de demandes de permis afin de vérifier s'ils sont en adéquation avec les prescriptions légales et les orientations fixées préalablement
- le service Permis d'environnement (3 agents) assure la gestion administrative et technique des dossiers de demande de permis d'environnement, de permis unique et de déclarations environnementales
- le service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et Urbanisme (22 agents dont 3 art.60) vient en appui administratif et juridique aux trois services précités et gère le contentieux lié à ces matières. Il se charge également des enquêtes publiques préalables à l'obtention des permis et veille au contrôle et à la gestion des infractions urbanistiques
- la Régie foncière (14 agents) promeut une politique foncière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire et gère des projets de développements urbanistiques et immobiliers
- le service Citadelle (15 agents) assure la mise en valeur patrimoniale, architecturale, ludique et touristique de la Citadelle, en collaboration avec l'asbl CAC (Comité d'Animation de la Citadelle)
- la cellule Transversale de l'Aménagement urbain (7 agents, dont le Chef de département) a pour objectif de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance (projets stratégiques - structurants)
- le Guichet de l'Energie (4 agents) a pour mission la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, les conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et la diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques.

2. Description du département

En 2011, le Programme stratégique du D.A.U. a été élaboré en concertation avec l'ensemble des agents. Il s'articule autour de deux volets :

- Le volet interne (administration générale), avec trois objectifs principaux :
 1. être un département dans lequel la motivation est source d'efficacité et de qualité du travail accompli (le plaisir de travailler)
 2. être un département dans lequel le service au citoyen est optimal
 3. être un département qui veille à gérer son budget en bon père de famille
- Le volet externe (développement des politiques), qui compte quatre objectifs principaux :
 1. être une commune qui maîtrise son développement urbanistique dans une perspective de durabilité
 2. être une commune exemplaire qui encourage les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables
 3. être une commune qui, par le biais de grands projets stratégiques, participe au renforcement de sa position de Capitale de la Wallonie
 4. la Citadelle comme un phare au cœur de la ville

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique n° 7 Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
7.1. Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis	7.1.1. Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet	Etude comparative UrbanImio et Urb@Web
	7.1.2. Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées	En cours
	7.1.3. Organiser la mise à disposition de l'outil cartographique vers les services communaux (via Intranet) et vers les citoyens (via Internet)	En cours via objectif n°6
	7.1.4. Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire	En ordre
	7.1.5. Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections)	En ordre
	7.1.6. Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)	Amélioration DAU ok

Objectif n° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
10.4. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur.	10.4.1. Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments.	Voir point 30.1.2

Objectif n° 10 Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	10.4.2. Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager.	Voir point 30.1.2
	10.4.3. Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public.	Voir point 30.1.2

Objectif stratégique n° 23 Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
23.2. Assurer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés	23.2.1. Aménager et gérer un Pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	Le choix du lieu a été défini en Collège du 28/03/2013, les principes de conception et d'organisation ont été validés en Collège du 7/11/2013

Objectif stratégique n° 30 Développer la politique touristique de la Citadelle		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
30.1. Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle	30.1.1. Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques.	Définition en concertation avec l'Echevinat de la Citadelle. Document à finaliser en vue de présentation au Collège communal. Négociation de l'accord-cadre avec la Région Wallonne pour la restauration des murailles, des souterrains et d'autres monuments de la Citadelle
	30.1.2. Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagements de moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle.	Elaboration d'un état des lieux du site et formulation d'un inventaire des opérations. Mise en œuvre, suivi et mise à jour

Objectif stratégique n° 30 Développer la politique touristique de la Citadelle		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	30.1.3. Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle.	Mise en œuvre du programme 2013. Définition du programme 2014
30.2. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur.	30.2.1. Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux.	Voir point 30.1.3.
	30.2.2. Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)	Voir point 30.1.3.
	30.2.3. Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois.	Voir point 30.1.3.

Objectif stratégique n° 32 Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
32.1. Requalifier le quartier des Casernes, à l'horizon 2020	32.1.1. Requalifier l'îlot Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gvt Wallon le 3/05/2012) : - Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la Régie des Bâtiments, du nouveau Palais de Justice - Lancer une opération PPP sur terrain Régie Foncière pour du parking souterrain, des logements, des commerces et un jardin public	Analyse pollution sous-sols, estimation financière projet
32.2. Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025	32.2.1. Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder – lien avec le numérique)	Une étude de faisabilité a été réalisée pour permettre, d'une part, de se mettre d'accord sur les grands principes d'aménagement

Objectif stratégique n° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
		du site de la Confluence et, d'autre part, de préparer la rédaction d'un portefeuille de projets pour le dossier de candidature de Namur à FEDER 2014-2020 (Collège du 7/02/2013, dépôt candidature prévu mi-2014)
	32.2.2. Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	Voir DVP, CSCh à déposer au dernier trimestre 2014
	32.2.3. Mettre en œuvre les différents volets : parking (DVP), horeca (DEL), etc.	
32.3. Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020	32.3.1. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la gare des bus sur la dalle	• Les comités de concertation, de pilotage et techniques se réunissent régulièrement pour préparer notamment la demande de permis pour la gare des bus (+ rampe, rond-point Léopold et gare provisoire), dont le dépôt est attendu début 2014. • Le PCAD-3075 a été retiré (Arrêté Ministériel du 11/07/2013). • Le PCAR Léopold, initié en août, est à l'étude (mise à l'enquête prévue en mars 2014). • La communication générale du projet de quartier est à l'étude (charte graphique...).
	32.3.2. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par Le Côté Vert (LCV), du centre commercial sur le square Léopold	
	32.3.3. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par le SPW/DGO.1, des voiries régionales alentours (+ DVP)	
	32.3.4. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement des voiries communales alentours (+ DVP)	
	32.3.5. Co-organiser la gare provisoire (+ DVP)	
	32.3.6. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la « Courgette »	
	32.3.7. Coordonner la communication autour du projet global (+ DCV)	

Objectif stratégique n° 33 Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
33.1. Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur.	33.1. Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	Déclaration d'intention du Conseil communal du 17/10/2013 d'acquérir le site militaire « quartier Barbason » à Champion par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'obtenir dès que possible une concession domaniale pour l'utilisation et la gestion du site au moment de sa libération.
	33.2. Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver.	A l'étude pour le Génie à Jambes (via CTAU) Et pour Belgrade (via le BEP)

Objectif stratégique n° 34 Développer une politique d'éco-quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
34.1. Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent.	34.1.1. Faire adopter le RUE (Règlement Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre de la ZACC du plateau de Belle Vue a été soumis aux formalités d'enquête publique durant la période allant du 4/03 au 10/04/2013 inclus.
	34.1.2. Préparer et mettre en œuvre une opération de PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent).	
	34.1.3. Assurer le suivi de la construction des logements	
	34.1.4. Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montagne-Ste-Barbe, cheminement cyclo-piétons, ...)	

Objectif stratégique n° 35
Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
35.1. Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectif 20-20-20	35.1.1 Mettre en place une Commission Energie en interne à l'administration communale (échange interne)	• installation et tenue de deux réunions de la Commission Energie • mobilisation citoyenne via l'organisation de trois groupes d'achats et du concours « Championnat des énergies renouvelables » • signature de la Convention des Maires (Conseil du 12/12/2013) • adhésion à la campagne « Engage » lancée par Energy Cities
	35.1.2 Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	
	35.1.3 Signer la Convention des Maires (engagement politique)	
35.2. Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur	35.2.1. Rédiger un CSCh (marché de services) pour le Bilan Carbone	Désignation du bureau d'étude AREBS pour le soutien à la réalisation du Bilan carbone (soutien à la mise en place d'une politique locale énergie climat)
	35.2.2. Coordonner la transmission des données nécessaires	
	35.3.2. Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)	
	35.3.3. Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité	
	35.3.4. Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)	
	35.3.5. Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social	

Lexique des abréviations utilisées plus particulièrement au DAU

- AJA-ATU : Appui Juridique et Administratif - Aménagement du Territoire et Urbanisme
- BEPN : Bureau Economique de la Province de Namur
- CAC : Comité Animation Citadelle
- CAI : Comité d'Acquisition d'Immeubles
- CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme
- CSC : Cahier Spécial des Charges
- CC : Conseil communal
- CCATM : Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
- CE : Collège communal
- CTAU : Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain
- CRR : Centre de Recherche Routière
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- CRMSF : Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
- CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
- CWEDD : Conseil Wallon pour l'Environnement et le Développement Durable
- DAU : Département de l'Aménagement Urbain
- DGATLP : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- DPU : Direction Provinciale de l'Urbanisme
- EIE : Etude d'Incidences sur l'Environnement
- EPI : Enquêtes Publiques et Inspections
- FD : Fonctionnaire Délégué
- FT : Fonctionnaire Technique
- GUN : Géographie Urbaine
- GLL : Groupe Liaison Logement
- GW : Gouvernement Wallon
- ICEDD : Institut de Conseil en Environnement et Développement Durable
- LCV : Le Côté Vert
- PAED : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable
- PW : Parlement Wallon
- PPP : Partenariat Public Privé
- PCA : Plan Communal d'Aménagement
- PCAD : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
- PCAR : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- PCM : Plan Communal de Mobilité
- PE : Permis d'Environnement
- PEB : Performance Energétique des Bâtiments
- PRU : Périmètre de Remembrement Urbain
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PUR : Permis d'Urbanisation
- PU : Permis d'Urbanisme
- PUCG : Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées
- PUN : Permis Unique
- PL : Permis de Lotir
- PS : Plan de Secteur
- PST : Plan Stratégique Transversal
- RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental
- RAVEL : Réseau Autonome des Voies Lentes
- RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
- RDA : Renonciation au Droit d'Accession
- RF : Régie Foncière

- REVI : Revitalisation Urbaine
- SAR : Site à réaménager
- SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
- SDAD : Schéma Directeur d'Aménagement Durable du territoire
- SPW/DGO1 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
- SPW/DGO2 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Voies Hydrauliques
- SPW/DGO4 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
- SIG : Système d'Information Géographique
- SNCB : Société Nationale des Chemins de Fer Belge
- SRWT : Société Régionale Wallonne des Transports
- SWDE : Société Wallonne de Distribution d'Eau
- SPW : Service Public de Wallonie
- SSC : Schéma de Structure Communal
- UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
- ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté
- ZAEM : Zone d'Activité Economique Mixte
- ZIP : Zone d'Initiative Privilégiée

CELLULE TRANSVERSALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN

1. Composition de la cellule Transversale de l'Aménagement Urbain

6 agents (5+4/10 ETP) (+ le Chef de département) dont :

- 1 géomètre expert – indicateur expert du cadastre (4/5 ETP - technique)
- 1 architecte (4/5 ETP - administratif)
- 1 urbaniste (1 ETP - spécifique)
- 2 administratifs (1+ 9/10 ETP)
- 1 géographe (1 ETP - administratif)

2. Missions permanentes

La cellule transversale de l'Aménagement urbain est chargée de la gestion des projets et missions transversales tant au sein du D.A.U. qu'avec les autres départements, en rapport avec la thématique de l'aménagement urbain. Il s'agit plus particulièrement :

- d'assurer et maintenir une cohérence territoriale dans la stratégie de la Ville de Namur pour un développement urbain durable
- de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance
- d'assurer les missions transversales entre le D.A.U. et les autres départements, pour les matières qui le concernent
- d'assurer les missions transversales au sein du D.A.U. et de soutien aux chefs des services qui le composent (notamment en cas d'absence prolongée)

Les projets étant par nature éphémères, ils ne sont pas cités ici (voir point 5 « rapport d'activité annuel »). Dans les missions permanentes, on retrouve 4 thématiques particulières :

2.1. L'énergie

- la gestion des dossiers PEB (conseil aux promoteurs et architectes avec l'Aménagement du territoire, traitement des dossiers avec l'Urbanisme et suivi de terrain avec les Enquêtes publiques & Inspections)
- la gestion des primes énergétiques
- la gestion des projets liés à l'énergie, notamment via la Convention des Maires
- la gestion du guichet de l'Energie (en collaboration avec la Région wallonne)

2.2. Le développement urbain

- toutes études et réflexions d'opportunités liées au développement de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire (site de la Gare/Casernes, sites militaires désaffectés, développement du site de la Confluence, etc.)
- la gestion et suivi des dossiers de rénovation et de revitalisations urbaines
- les missions ponctuelles d'architecture (élaboration de CSCh, procédures de marchés et suivi de chantiers)

2.3. Les aspects financiers du développement urbain

- l'expertise immobilière et Cadastre de la Ville, sur demande du Collège
- la gestion du transfert des informations vers l'Administration régionale du Cadastre, dans le but d'une meilleure adéquation du RC avec la réalité de terrain

- la gestion du tableau de bord des recettes issues des différentes taxes et redevances liées aux opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme (cadastre, permis, infos notariales, etc., mise à jour semestrielle)

2.4. La coordination et la communication du D.A.U.

- la gestion administrative des projets transversaux
- la coordination administrative du D.A.U. et de la cellule Transversale de l'Aménagement Urbain
- la gestion de la communication au sein du D.A.U. et vers l'extérieur (Namur Magazine et autres)

3. Programmes de subsistance

L'un des objectifs de la cellule est de rendre une cohérence dans le suivi des plans stratégiques adoptés par le Collège-Conseil, étudiés au sein du D.A.U. ou par d'autres départements, en rapport avec la notion de développement urbain durable. Il s'agit, en amont, de disposer d'un outil d'aide à la décision et, en aval, d'assurer une cohérence autour des projets initiés. Un grand nombre de plans peuvent donc être cités ici :

- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)
- Plan de secteur (PS) et plans communaux d'aménagement (PCA)
- Schéma de structure communal (SSC) et règlements communaux d'urbanisme (RCU)
- Schémas directeurs d'aménagement durable (SDAD – Bomel – Saint-Servais et Erpent)
- PRU Gare
- Plan Lumière
- Plan Mobilité (plan cyclable, plan de stationnement, plan de circulation, ...)
- Plan d'égouttage, Plan communal du Logement, Plan de voirie, Plan communal de développement de la nature, Contrats rivière, Plan d'aménagement et d'animation des bords de Meuse et de Sambre, etc.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/111GECT-01	Traitement personnel (contractuels) Guichet Energie	160
DO 879/435GE-01	Fonctionnement Guichet Energie	162
DO 879/331EG-01	Primes énergétiques	162
DO 930/121-48	Inscription Ordre des Architectes de la Province de Namur	166
DO 930/124AS-48	Action urbanisme / développement durable (subsidié)	166
DO 930/124AU-48	Action urbanisme/ développement	166
DE 930/733-51	Honoraires plans d'aménagement et autres études	81

5. Rapport d'activités

5.1. Projets Energie

5.1.1 Gestion PEB, traitement des demandes de permis d'urbanisme

- mise en place d'une procédure de traitement des demandes de permis (validation Déclaration initiale PEB (DI), vérification de terrain et validation déclaration finale

(DF)), en collaboration avec la cellule Enquêtes publiques et Inspections et le service Urbanisme

- nombre de permis traités : 522, dont 81% conformes à la législation en vigueur
 - examen des déclarations simplifiées PEB : 382
 - examen des engagements PEB : 140
 - examen des DI PEB : 105
 - examen des DF PEB : 8
- nombre de permis octroyés en 2013
 - engagements PEB : 138
 - DI PEB : 25
 - DF PEB : 0 (encodage non mis à jour)

5.1.2 Gestion des primes énergétiques aux ménages

- nombre de dossiers traités : 30 (primes chauffe-eau solaire)

5.1.3 Projets Architecture / Energie et subsides UREBA

- pour la Régie Foncière
 - suivi Abattoirs, suivis des documents d'exécution et du chantier
- pour la Citadelle
 - suivi du dossier de conception et réalisation conciergerie, subside UREBA, suivis de chantier
 - suivi procédure marché Caserne Terra Nova (auteur de projet), fiche CP, subsides
- autres collaborations avec les services D.A.U.
 - conseil aux promoteurs et architectes avec l'aménagement du territoire
 - traitement et suivis des dossiers avec le service de l'Urbanisme et EPI
 - traitement et suivis des dossiers avec le service Environnement (permis unique)

5.1.4 Autres projets Energie

- Création officielle de la Commission Energie – 2 réunions : le 16 avril 2013 et le 5 décembre 2013
- gestion du transfert du Guichet de l'Energie DCV > D.A.U.
- organisation de 3 groupements d'achats (procédures marché, organisation, suivi,...)
- candidatures concours :
 - Prix belge de l'Energie et de l'environnement 2013 (Conciergerie)
 - Championnat des énergies renouvelables 2013
 - Earth Hour City Challenge (WWF)
- signature Convention des Maires
- élaboration cahier des charges: soutien à la mise en place d'une politique locale énergie climat (POLLEC), procédure marché public, analyse des offres et attribution

5.2. Projets Développement urbain

- sites militaires désaffectés : visite des sites en présence de différents représentants (Ville, Province, BEP, CPAS, DGO4) – rapport de présentation – déclaration d'intention commune (Province/BEP) d'acquiescer certains sites
 - Champion, quartier Barbason – acquisition – déclaration d'intention et préparation du dossier d'expropriation en collaboration avec le service de la Gestion immobilière
- requalification du quartier de la Gare : participation aux réunions Comité de pilotage, de concertation et techniques, préparation du dossier de permis gare (à déposer début 2014), gestion dossier, suivi PCAR Léopold
 - suivi avancement projet gare bus, Omalius, Léopold
 - communication :
 - organisation de la campagne de communication
 - réalisation d'un *vade mecum* à destination des partenaires
 - lancement des marchés pour identité visuelle, site Internet, supports divers, réalisation et actualisation de films pédagogiques,...
- dossiers de revitalisation et de rénovation urbaines
 - SAR : actualisation de l'inventaire
 - Renov Revi programme 2013
 - revitalisation : rue Wasseige à Jambes, Abattoirs de Bomel, Célestines-Etoile (demande de complément)
 - rénovation : rue des Brasseurs 107 avant et 113 : demande de subsides (auteur de projet et travaux)
- passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse : étude faisabilité (choix variante Grognon béquille), attribution tranche conditionnelle (avant-projet)
- dossier site Confluence :
 - convention BEP pour étude préalable de faisabilité pour occupation du site et esquisse d'aménagement
 - aide à la constitution du dossier de candidature FEDER 2014-2020, etc.
- centre de conférence (étude faisabilité) : suivi étude BEP (CITW)
- boulevard E. Mélot (« Courgette ») : convention partenariat SNCB-H pour étude schéma d'urbanisme – Master plan – suivi du dossier
- dossier de demande d'autorisation d'étudier un PCAR sur le plateau de Bouge (en collaboration avec l'Aménagement du Territoire)
- Places Saint-Aubain et Rijckmans : examen des offres (en collaboration avec le DVP)
- dossier préparatoire en vue de la requalification de l'îlot Rogier
- suivi et finalisation du Rapport Urbanistique et Environnemental du plateau de Belle-vue et de sa déclaration environnementale
- dossier Nam In Bus (restructuration du réseau TEC) : participation aux comités techniques, comités de pilotage, rapports au TEC etc.
- « Quartiers en transition » : suivi de l'appel à projet et du dossier de développement urbanistique pour le quartier de l'Industrie à Saint-Servais
- étude de requalification des espaces publics entre les ponts d'Heuvy et des Ardennes (étude dite « Pont-Pont » : suivi, comités techniques et de pilotage, lien avec le dossier de requalification du quartier de la gare

5.3. Aspects financiers du développement urbain et Cadastre

5.3.1 Aspects financiers / Taxes et redevances

- mise à jour du tableau de bord financier du D.A.U. : avril et septembre
- proposition de modification de la taxe sur les parcelles non bâties, participation à l'étude d'une nouvelle taxe sur les bureaux

5.3.2 Cadastre

- recherches cadastrales
 - service communal du logement : 24 demandes portant sur 44 parcelles
 - Citadelle : 1 demande portant sur 1 parcelle
 - C.P.A.S. : 3 demandes portant sur 4 parcelles
 - Régie foncière : 2 demandes portant sur 11 parcelles
 - service Etat civil-Population – Cellule administrative Décès et Gestion des sépultures : 1 demande portant sur une 1 parcelle
 - A.S.S.P. : 5 demandes portant sur 5 parcelles
 - Voirie : 1 demande portant sur 1 parcelle
 - Cabinet de l'Echevine de la Mobilité, du Tourisme: 1 demande portant sur 1 parcelle
 - service des archives : 1 demande portant sur 1 parcelle
 - service des Affaires économiques : 1 demande portant sur 1 parcelle
 - D.G.F. : 2 demandes portant sur 3 parcelles
- expertises
 - D.B.A. : détermination du subsidie en nature pour l'occupation des locaux pour 12 biens communaux, détermination de la valeur locative pour 4 biens communaux, détermination de la valeur vénale pour 5 biens communaux, demande d'avis pour 4 biens et actualisation des valeurs pour 3 biens communaux
 - Régie foncière : détermination de la valeur locative pour 8 biens, état des lieux des loyers demandés par la Régie foncière, détermination de la valeur vénale pour 2 sites,
 - service Voirie : détermination de la valeur vénale pour 4 biens, une demande d'actualisation d'une ancienne expertise et une demande d'information sur un ancien dossier,
 - Chef du Département D.A.U. : détermination de la valeur vénale pour 6 biens communaux,
 - Citadelle : actualisation de la valeur locative pour 6 sites
 - mobilité : détermination de la valeur vénale de 28 terrains traversés par un projet cyclo-piéton
- collaboration avec l'Administration du Cadastre
 - suivi des travaux de construction et de transformation : information transmise sur le coût, la fin des travaux et parfois les plans pour 6 dossiers de permis d'urbanisme demandés par la Ville
 - transmission des permis d'urbanisme, d'environnement et de location octroyés via l'application « Urbain » ainsi que des infractions urbanistiques constatées par la cellule Enquêtes publiques et Inspections : 636 permis d'urbanisme encodés, 6 permis uniques ou d'environnement encodés, et 42 PV d'infraction d'urbanisme encodés et 13 permis de location encodés

- mise à jour de la convention de collaboration entre la Ville et l'A.G.D.P.
- demande officielle d'extraits cadastraux pour 10 biens communaux du Patrimoine
- demande de ventilation du revenu cadastral pour deux immeubles de la Régie foncière
- vérification des procès-verbaux des expertises cadastrales
 - mutations de l'année 2011 : 1.095 PV vérifiés
 - mutations de l'année 2012 : 1.636 PV vérifiés
 - mutations de l'année 2013 : 248 PV vérifiés

5.3.3 Autres

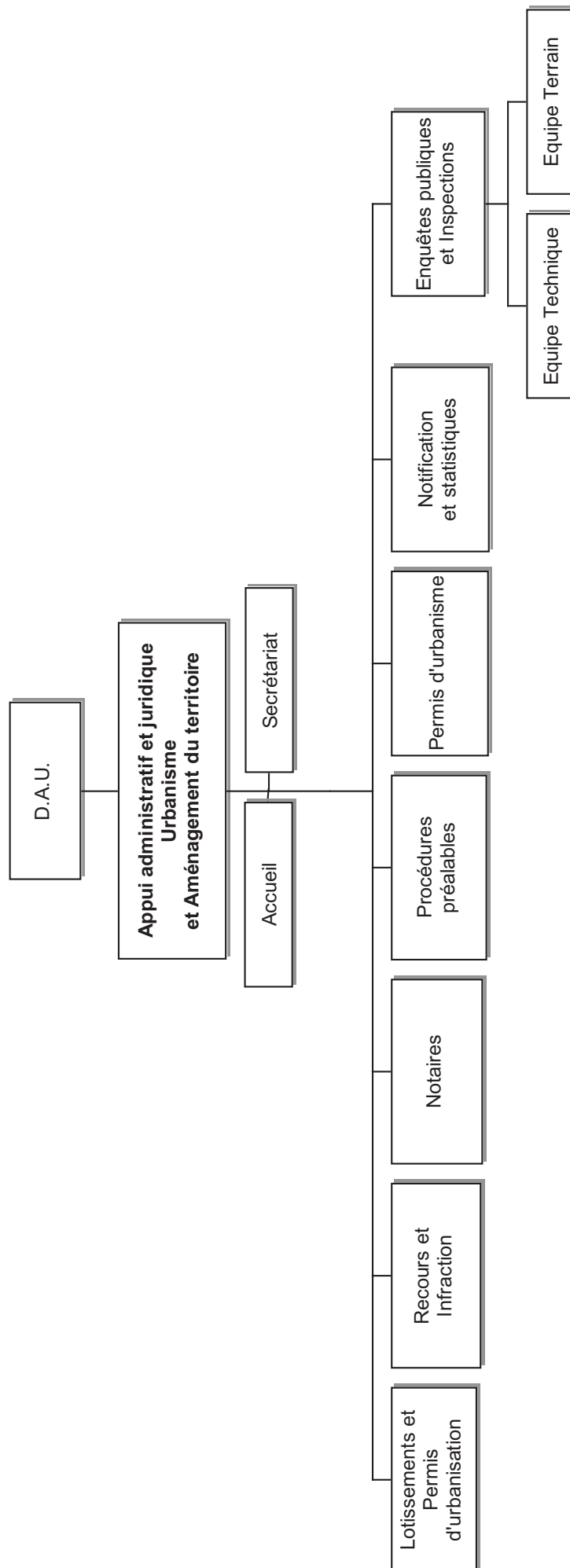
- recherche de baux et d'actes authentiques
- calcul de la surface des commerces en vue de la division de l'espace public en terrasses extérieures (demande des Affaires économiques)
- groupe Liaison Logement (GLL) :
 - encodage des « annexes bleues » dans la base de données
 - demande de réévaluation du revenu cadastral pour 13 immeubles

5.4. Coordination et communication D.A.U.

- gestion du personnel (mobilité interne, retraite/remplacement, mutation, promotion, accueil des nouveaux, gestion des collaborations et transversalité entre les services du D.A.U., etc.)
- gestion des délibérations générales du D.A.U. ou propres aux missions de la cellule :
 - primes énergie
 - requalification quartier gare (état d'avancement)
 - requalification quartier Confluence (désignation auteur de projet étude de faisabilité)
 - procédure de traitement des permis (info et mise au point)
 - sites militaires (info sur projet d'aliénation, déclaration d'intention)
 - candidature concours (ville durable, territoire durable)
 - définition des priorités 2013 pour les opérations de revitalisation urbaine
 - étude passerelle cyclo-piétonne (validation CA)
- gestion de divers dossiers transversaux (gratuité palais des congrès, cotisation ordre des architectes, etc.)
- PAU (Pavillon de l'Aménagement Urbain) :
 - établissement d'une note d'intention expliquant le futur fonctionnement et activités pour le Pavillon
 - rédaction de plaquettes de vulgarisation
 - lancement des marchés pour :
 - identité visuelle
 - habillage des vitrines
 - matériel de promotion
 - écran de projection
 - plaquettes de vulgarisation et affiches
 - matériel d'exposition (rolls-ups, présentoirs)

- préparation à l'installation (matériel, locaux, communication, site Internet) prévue pour début 2015
- gestion des inscriptions des architectes Ville à l'Ordre des Architectes de la Province de Namur
- analyse du dossier « Parc des Roches » (problématique sous-sol) et transmis au DVP pour suivi et actions
- établissement d'un état des lieux des demandes du D.A.U. en matière de cartographie et lien avec l'outil de suivi du Schéma de Structure
- accueil et suivi d'un stagiaire (étudiant 2^{ème} Master Géographie à l'ULg)
- accueil de la société COFELY pour l'organisation de l'annonce des nominés pour le concours de la « Commune la plus durable 2013 »

APPUI
ADMINISTRATIF
&
JURIDIQUE



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1 ETP)
- 2 Chefs de service adjoints (2 ETP)
- 15 agents administratifs (13 + 1/10 ETP)
- 2 ouvriers (2ETP)
- 2 agents techniques (1 + 4/5 ETP)

2. Missions permanentes

Ce service assure l'appui juridique et administratif des services techniques de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme.

Rentrent ainsi dans ses compétences:

- élaboration de tous les dossiers Collège-Conseil liés aux deux services techniques et suivi juridique et administratif des points suivants :
 - les demandes de PU (~ 800/an), CU1 (~ 150/an), CU2 (~ 10/an), CP (~ 5/an) et PUR (~15 dossiers/an)
 - les demandes d'avis de principe préalables sur les projets (~30/an), d'info notariale (~2.300/an) et de divisions de biens (~180/an) et divers (~250 dossiers/an) + déclarations urbanistiques préalables (~ 65/an)
 - les demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte (2 à 5/an)
 - les demandes d'autorisation d'implantation commerciale (~10/an)
 - tous types de recours organisés par le CWATUPE (~40 dossiers/an)
 - les procédures de poursuite des infractions urbanistiques (~25 dossiers/an, explosion prévue suite à la mise en place du GLLU)
 - les statistiques sollicitées par le Ministère des Affaires économiques
 - les outils d'aménagement du territoire (PCA, SSC, RCU, ...)
- délivrance de renseignements aux demandeurs (citoyens et professionnels – guichets (Lu à Ve, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, conseils, dépôt de dossiers, etc.)
- organisation et permanence (avec 1x/15j jusque 20h ; 1 agent adm. + 1 agent techn.) pour les enquêtes publiques des dossiers gérés par les services Aménagement du territoire et Urbanisme (hors PE et PUN) : ~250/enquêtes/an + ~5/enquêtes/an pour les outils urbanistiques

3. Programmes de subsistance

- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)
- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- Schéma de structure communal (SSC)
- Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans
- Autres règlements

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 922/124CE-02	Fonctionnement Enquêtes publiques	166
DO 930/122-02	Jetons présence CCATM	166
DO 930/123U-02	Débours divers Urbanisme	166

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule procédures préalables

- 121 demandes de certificats d'urbanisme n°1
- 12 demandes de certificats d'urbanisme n°2
- 61 demandes d'avis de principe
- 50 demandes de déclaration urbanistique préalable ont été traitées

5.2. Cellule Lotissements et permis d'urbanisation

2 demandes de modification de permis de lotir existant ont été introduites.

Ont été traitées :

- 1 demande de libération de garantie financière
- 2 demandes de renonciation à un permis de lotir
- 1 demande de constat de péremption d'un permis de lotir

5.3. Cellule Notification et statistiques

Aucune statistique n'a pu être transmise au Ministère des Affaires économiques. Les statistiques de l'année seront englobées dans celles de l'année suivante.

5.4. Cellule Permis d'urbanisme

Le service a traité 920 dossiers de permis d'urbanisme.

5.4.1. Permis d'urbanisme accordés

- 178 accordés pour des nouvelles constructions : 122 habitations – 56 autres usages
- 331 accordés pour des transformations : 219 habitations – 112 autres bâtiments
- 29 démolitions de bâtiments
- 5 modifications du relief du sol
- 24 abattages d'arbres
- 39 enseignes
- 111 accordés pour des actes et travaux de minime importance
- 70 permis ont été accordés par le Fonctionnaire délégué dans le cadre de la procédure « 127 »

5.4.2. Permis d'urbanisme refusés

- 121 demandes ont fait l'objet d'un refus de permis d'urbanisme délivré par le Collège communal et 12 demandes « 127 » ont été refusées par le Fonctionnaire délégué.

5.4.3. Enquêtes publiques réalisées

- 215 enquêtes publiques ont été réalisées dans le cadre de demandes d'urbanisme dont 149 portaient sur des dérogations.
- 377 distributions ont été réalisées dans les matières de l'urbanisme et des permis d'environnement pour un total de 43.675 toutes boîtes.
- 42 distributions ont été réalisées dans les autres matières (mesures de circulation, information et communication, ...) pour un total de 39.945 toutes boîtes.

5.5. Cellule Notaires

- 143 demandes de division de biens
- 2.339 demandes d'informations notariales
- 264 demandes diverses

5.6. Cellule de Direction et architectes

5.6.1. En matière de recours administratifs organisés par le CWATUPE

- Saisines du Fonctionnaire délégué :
 - 4 saisines du Fonctionnaire délégué ont été opérées
- Recours introduits auprès du Gouvernement wallon : 28 dossiers
 - 24 par des particuliers :
 - 7 ont été accueillis
 - 14 ont été rejetés
 - 3 sont toujours en cours d'instruction
 - 2 sans objet
 - 1 renoncé
 - 1 a été introduit par le Collège communal et accueilli dans le cadre d'une procédure 127
- En matière d'infractions
 - 36 procès-verbaux ont été dressés
 - 106 contrôles de chantiers et travaux ont été réalisés

5.6.2. Autres

Aménagement du Territoire

Site de la Gare

Dalle de la Gare

En sa séance du 21 février 2013, le Conseil communal a décidé de procéder au retrait de sa décision, prise en sa séance du 26 avril 2000, d'adopter définitivement le PCA n°3075 « Site de la Gare » dérogatoire au plan de secteur.

PCAR (Plan communal d'aménagement révisionnel) « Îlot Square Léopold »

En sa séance du 18 avril 2013, le Conseil communal a sollicité du Gouvernement wallon l'inscription du site « Îlot Square Léopold » sur la liste régionale des sites nécessitant une révision du plan de secteur via la conception d'un PCAR ainsi que l'autorisation de l'élaborer.

En sa séance du 30 mai 2013, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges n°2013/A8 relatif au projet de PCAR pour un montant estimé à 25.206,61€ HTVA et décidé de passer ce marché par procédure négociée sans publicité.

En sa séance du 27 juin 2013, le Conseil communal a confirmé la désignation de l'auteur de projet du PCAR en application de l'article 50§1^{er} du CWATUPE.

En sa séance du 10 octobre 2013, le Collège communal a pris connaissance de l'état d'avancement de l'étude du PCAR et marqué son accord sur sa poursuite.

En sa séance du 14 novembre 2013, le Conseil communal a adopté l'avant-projet de PCAR ainsi que le contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE).

Plateau de Bouge

En sa séance du 05 septembre 2013, le Conseil communal a sollicité du Gouvernement wallon l'inscription du site « Plateau de Bouge » sur la liste régionale des sites nécessitant une révision du plan de secteur via la conception d'un PCAR ainsi que l'autorisation de l'élaborer.

Schéma de structure

En sa séance du 24 janvier 2013, le Collège communal a décidé de solliciter auprès de la Région wallonne la liquidation du solde de la subvention accordée pour l'élaboration du schéma de structure communal s'élevant à 148.550 €.

CCATM

Subvention et fonctionnement

En sa séance du 10 janvier 2013, le Collège communal a pris connaissance de l'arrêté ministériel du 17 octobre 2012 accordant à la Ville une subvention de 6.000 € pour le fonctionnement de la CCATM durant l'année 2011.

En sa séance du 14 mars 2013, le Collège communal a sollicité auprès du Gouvernement wallon la liquidation de la subvention de 6.000 € pour le fonctionnement de la CCATM pour l'année 2012.

En sa séance du 28 mars 2013, le Collège communal a décidé de procéder à la liquidation des jetons de présence des membres de la CCATM pour l'année 2012.

En sa séance du 29 août 2013, le Collège communal a procédé à la désignation du secrétaire de la CCATM.

Renouvellement

En sa séance du 24 janvier 2013, le Conseil communal a décidé de procéder au renouvellement intégral de la composition de la CCATM et a chargé le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats.

En sa séance du 27 juin 2013, le Conseil communal a institué la nouvelle CCATM et arrêté son règlement d'ordre intérieur.

Quartiers en transition

En sa séance du 24 janvier 2013, le Conseil communal a pris connaissance et approuvé les projets, et leur périmètre, déposés par les sociétés de logement de service public dans le cadre de l'appel à projets dénommé « Quartiers et Transition » visant la réhabilitation de quartiers de logements publics.

SDER (Schéma de développement de l'espace régional)

En sa séance du 24 janvier 2013, le Conseil communal a émis un avis de principe favorable sur les propositions d'objectifs du SDER telles qu'adoptées par le Gouvernement wallon moyennant la prise en compte de certaines réflexions et recommandations.

Plateau d'Erpent

En sa séance du 19 décembre 2013, le Collège communal a pris connaissance et approuvé l'analyse du projet d'urbanisation du plateau d'Erpent opérée par le service de l'Aménagement du territoire au titre de recommandations et remarques.

Site « Asty Moulin »

En sa séance du 27 juin 2013, le Collège communal a approuvé les recommandations devant encadrer tout projet de réhabilitation et de réaffectation du site « Asty Moulin » à Saint-Servais.

Abrogation des plans communaux d'aménagement (PCA)

En sa séance du 27 juin 2013, le Conseil communal a décidé d'abroger les PCA n°30 de Champion et 4A et 5A de Flawinne.

CATU (Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme)

En sa séance du 14 mars 2013, le Collège communal a sollicité auprès du Gouvernement wallon la liquidation de la subvention de 24.000 € pour l'année 2012 pour le maintien d'un CATU.

En sa séance du 23 mai 2013, le Collège communal a pris connaissance de l'arrêté ministériel du 25 mars 2013 octroyant à la Ville une subvention de 24.000 € pour l'année 2013 pour le maintien d'un CATU.

Parcs d'activités économiques (PAE)

En sa séance du 14 novembre 2013, le Conseil communal a émis un avis favorable conditionné sur la demande de reconnaissance d'extension du PAE « Ecolys » à Suarlée.

Renonciation à l'expropriation

En sa séance du 17 octobre 2013, le Conseil communal a décidé de renoncer à l'expropriation des parcelles paraissant cadastrées section A n°158m8 et 158h8 sises rue des Champs à Saint-Servais.

Sites à réaménager (SAR)

En sa séance du 12 septembre 2013, le Collège communal a émis un avis favorable conditionné sur le SAR « Stockage de Chaux Magondaux » à Jambes.

Patrimoine protégé

Classement

En sa séance du 21 février 2013, le Conseil communal a émis un avis favorable sur la demande de classement éventuel comme ensemble architectural avec établissement d'une zone de protection des façades et toitures à rue des immeubles sis aux numéros 3-5-7-9-11-13-15 de la rue du Pont et numéros 17-19 des rues du Pont et des Bouchers.

Certificat de patrimoine

En sa séance du 17 janvier 2013, le Collège communal a décidé de solliciter le certificat de patrimoine auprès de l'Institut du Patrimoine Wallon pour la consolidation de l'ensemble des vestiges de l'ancienne église Saint-Martin de Frizet pour permettre à terme la valorisation touristique du site.

Implantations commerciales

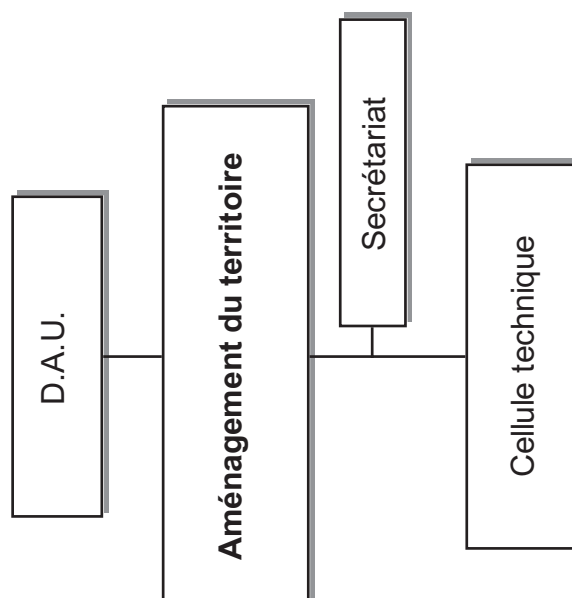
En sa séance du 08 août 2013, le Collège communal a décidé d'accorder l'autorisation d'implantation commerciale à la Sprl Action Belgium pour la modification d'une cellule au sein d'un complexe commercial existant à Bouge, Chaussée de Louvain, n°250 à l'enseigne « Action ».

En sa séance du 21 novembre 2013, le Collège communal a décidé d'accorder l'autorisation d'implantation commerciale à la Scrl Colim pour l'extension du magasin « Colruyt » à Namur, Chaussée de Charleroi.

En sa séance du 21 novembre 2013, le Collège communal a pris connaissance de la décision prise sur recours par le Comité interministériel pour la distribution en date du 11

octobre 2013 refusant l'autorisation d'implantation commerciale pour l'implantation d'un complexe commercial à Erpent, chaussée de Marche, 500.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1 ETP)
- 1 Chef de service adjoint (1 ETP)
- 1 administratif (4/5^{ème} ETP)
- 3 techniciens (2 + 3/10^{ème} ETP)

2. Description du service

Le service Aménagement du territoire assure la gestion technique des outils d'aménagement du territoire (SSC, RCU, PRU, et SDAD) et des demandes de permis d'urbanisation (PUR) et d'urbanisme de constructions groupées (PUCG), à savoir :

Front Office

- délivrance de renseignements aux demandeurs (citoyens et professionnels, sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc)
- conseil et suivi aux promoteurs dans le cadre de grands projets immobiliers (~15 gros dossiers)
- conseil et avis sur les dossiers de demandes de permis pour les projets immobiliers (36 dossiers)
- permanence pour les enquêtes publiques relatives aux outils (1 enquête: le cadre éolien)
- présentation des dossiers en CCATM et en Commissions diverses (7 présentations)

Back Office

- préparation et analyse technique des projets d'outils (valeurs réglementaire ou indicative) utiles à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire : création de nouveaux outils et abrogation d'outils obsolètes (6 dossiers + les abrogations des PCA)
- rédaction des clauses techniques des CSCh pour les marchés de services (études), élaboration des rapports techniques de motivation des décisions (1 dossier)
- préparation des demandes d'avis préalables du Collège (5 demandes)
- préparation des demandes d'avis sur les SAR (1 demande)
- visites de terrain (compréhension du contexte des projets) ~35 visites
- secrétariat de la CCATM (6 réunions) – rapport d'activité pour le subventionnement – jetons de présence
- mise à jour des inventaires cartographiques

3. Programmes de subsistance

- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)
- Plan de secteur (PS)
- Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- Schéma de structure communal (SSC)
- Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans
- Schémas directeurs d'aménagement durable (SDAD – Bomel – Saint-Servais et Erpent)
- Autres règlements

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. Rapport d'activités

5.1. Etudes initiées par le service

5.1.1. PCA Révisionnel sur le square Léopold

En collaboration avec la Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain, rédaction du cahier des charges de l'étude PCAR et du planning détaillé en avril.

Approbation du projet, de la dépense et de la procédure de marché par le Conseil le 30 mai.

Attribution du marché par le Collège communal le 13 juin.

Désignation de l'auteur de projet par la Conseil le 27 juin.

Adoption de l'avant-projet de PCAR par le Conseil le 14 novembre.

Réunions du comité de suivi le 20 septembre, le 24 octobre et le 16 décembre.

Analyse des hauteurs des immeubles environnants avec la cellule Topographique.

5.1.2. PCA Révisionnel pour reconfigurer le ZAE de Bouge

En collaboration avec la Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain, réunions avec le SPW/DGO4 préalables au lancement de la demande d'autorisation de réviser le plan de secteur. Confection du rapport motivé et rédaction de motivations complémentaires à la demande du SPW/DGO4, notamment sur la compensation planologique.

5.2. Etudes suivies par le service

5.2.1 Appel à projet 'quartiers en transition'

Réhabilitation des logements publics - appel à projets et subsides JM Nollet – réunions de travail Ville-Joie du Foyer.

Note préparatoire à la délibération du Collège communal pour lancer l'appel à projets.

5.2.2 Rapport Urbanistique et Environnemental du plateau de Belle-Vue à Jambes

L'étude du RUE, initiée par la Régie foncière, a été confiée au bureau Agora en mai 2009.

Le projet de RUE a été présenté le 1^{er} mars 2012 à la Commission du Conseil communal.

L'enquête publique a été organisée du 04 mars au 10 avril ; la réunion publique d'information s'est tenue le 06 mars 2013 ; un groupe de travail interservices a examiné les réclamations et a rédigé la déclaration environnementale.

5.2.3 Révision du SDER

Avis sur les propositions d'objectifs : Conseil du 24 janvier.

Enquête publique sur le projet de SDER du 29 novembre 2013 au 13 janvier 2014.

Elaboration d'un avis pour le Conseil communal (groupe de travail interservices et membres du Collège communal).

5.2.4 Cadre Eolien

Information avec le DAU et le DCV - permanence à l'enquête publique - avis du service sur la carte du cadre éolien.

5.2.5 Outil de suivi et d'évaluation du SSC

Participation au Comité d'accompagnement 1, 2, 3.

5.2.6 Mobilité

En 2013, le service a suivi une réunion du Comité Général de Suivi du PCM, une réunion sur l'aménagement du parking d'Acinapolis, plusieurs réunions sur le schéma directeur du réseau des TEC (Nam'in Bus).

5.3. Activités en lien avec la CCATM

- séance du 04 mars :
 - avis sur la création d'un ensemble de commerces et logements avec parkings en sous-sol, chaussée de Liège 477 à Jambes (SAR l'Atelier – permis unique)
- séance du 25 mars :
 - avis sur le RUE Belle-Vue à Jambes (2)
- séance du 02 juillet :
 - avis sur la réaffectation du SAR/NA 152 dit « stockage de chaux Magondeaux » à Jambes
- séance 01 octobre :
 - avis sur le R.U.E. Belle-Vue à Jambes soumis à l'enquête publique
 - avis sur la construction d'un immeuble de 10 appartements à Namur, rue de la Montagne,18
 - avis sur la construction d'un immeuble de kots, avenue des Croix de Feu et rue Ernotte
- séance du 22 octobre :
 - avis sur l'étude de faisabilité d'une passerelle cyclo-piétonne à Jambes
 - avis sur le projet d'urbanisation des anciennes pépinières communales, rue d'Enhaive à Jambes
- séance du 26 novembre :
 - avis sur l'avant-projet de PCAR Square Léopold

5.4. Projets publics et privés suivis par le service

Andoy

- rue Grande : suivi d'un avant-projet (14 logements et 300 m² de commerces) ; réunion de travail avec l'avocat du demandeur et l'avocat de la Ville

Beez

- rue de la Libération: avis sur un avant-projet de logements et une supérette, visite sur terrain interservices

Belgrade

- avenue Gourdin, lotissement de 169 logements avec ouverture de voirie, suivi du projet modifié
- rue du Danube : visite sur place et suivi interservices d'un avant-projet de 20 maisons et 65 appartements

Bouge

- rue de Poteresse : suivi d'un avant-projet de construction d'un éco quartier de 115 logements

Cognelée

- route de Wasseige : visite sur place et suivi d'un avant-projet de 5 lots

Daussoulx

- avis sur la destination d'un terrain de 10 hectares en Classe C au SSC
- rue del Grète : avis sur une demande de construction de 8 maisons

Dave

- rue des Sautes : visite sur place et suivi d'un avant-projet de 6 maisons

Erpent

- chaussée de Marche : avis sur une demande de modifications du projet mixte logements-commerce-bureau « les Baseilles » (2 maisons)
- chaussée de Marche et rue des Myosotis: suivi d'un avant-projet d'urbanisation « du plateau d'Erpent » : 327 logements, commerces et bureaux sur 8,5 hectares ; réunion publique d'information ; réunion interservices ; visite sur terrain avec l'Echevin ; réunion avec le DVP, Transitec, la DGO1 et les TEC sur les aspects mobilité ; rapport justificatif pour le déplacement de 2 sentiers vicinaux ; analyse du rapport de l'étude d'incidences et des réclamations faisant suite à la réunion publique ; rédaction d'un avis préalable pour le Collège communal ; réunions de travail sur la mobilité du quartier avec le Fonctionnaire délégué , la DGO1, les TEC, les promoteurs
- première approche du potentiel constructible (selon PCA et selon SSC) des parcelles de l'avenue du Bois-Willame, à la demande de la Régie foncière et du CPAS
- rue des Cortils : avis sur le potentiel constructible (3 logements)

Flawinne

- rues Genot et Jardon : suivi d'un projet de 62 logements groupés

Jambes

- rue des Verreries et avenue de la Dame : suivi d'un projet de 22 logements créés par la transformation d'un bâtiment industriel et la construction d'un petit immeuble à appartements et de maisons
- site « Atradius » chaussée de Liège et rue d'Enhaive : suivi d'un projet mixte de 21.000 m² de bureaux et 103 logements ; réunion avec le Fonctionnaire délégué ; réunion sur les charges d'urbanisme et la cession de terrains à la Ville ; réunion interservices 'Mobilité' et 'Espaces verts'
- rue Gaméda : suivi interservices d'un projet de 43 logements groupés (maisons et appartements) ; rédaction d'un avis préalable pour le Collège communal
- chemin des Pêcheurs : suivi du projet de 6 maisons passives pour la Régie foncière
- rue d'Enhaive : suivi d'un avant-projet sur le site de l'ancienne pépinière communale (15 maisons et 17 appartements) ; rédaction d'un avis préalable pour le Collège communal
- site de « l'Atelier »: projet de reconvertir le site (SAR) en commerces (5200 m²) et 118 logements ; avis du service sur le PUN
- site « Magondaux » aux Comognes de Jambes : suivi d'un avant-projet de construction d'immeubles à appartements (150 appartements), réunion publique d'information sur l'étude d'incidences ; rédaction d'un avis sur le SAR ; réunion de suivi interservices avec le Foyer jambois ; réponse aux questions du propriétaire du terrain
- rue Nonet : suivi d'une demande de modification de PL (14 appartements)
- chaussée de Liège : suivi d'un avant-projet d'immeuble de 65 appartements

Malonne

- rue du Broctia : suivi d'un avant-projet de PUR (5 lots)

- rue du Petit Babin : suivi d'un projet de modification de PL (8 lots)

Namur

- projet d'extension de Namur-Expo
- PRU du palais de Justice : destination des terrains appartenant à la Ville
- requalification des îlots casernes-Célestines-Rogier : réunion de travail interdépartements
- avenue de la Vecquée : suivi de la modification d'un PL de 2 lots
- rue du Parc des Roches : suivi d'une demande de modification (2 lots) dans un lotissement avec voirie privée
- suivi du projet City-Mall (réunions interservices et membres du Collège communal)

Saint-Marc

- chaussée de Perwez : suivi d'un projet de rénovation du site de l'ancienne usine de Rishnes : dans un SAR – 37 logements et 125 m2 de PME
- rue du Château de Saint-Marc : suivi d'une modification du PL (1 lot)
- ZACC de la Cointe : construction de 241 maisons en 3 phases ; réunion de suivi avec le promoteur

Saint-Servais

- rénovation du site Asty-Moulin : (propriétés Déma, Entranam, Cema, ITN) ; visite sur place, suivi d'un avant-projet (150 logements et 4.000m² de commerces) ; rédaction d'une analyse d'un plan-masse et de recommandations pour le Collège communal; adoption des recommandations des services par le Collège communal le 27 juin; réunion avec un promoteur immobilier et son architecte
- renonciation à l'expropriation dans le PCA 3028-3, rue des Champs

Suarlée

- Château de Suarlée : suivi d'un projet de 14 maisons groupées autour d'une nouvelle place publique - suivi et avis sur le PUCG
- réunion de travail interservices avec un demandeur pour l'éventuelle remise en activité de la sablière du Fontilloy

Temploux

- route de Spy : suivi d'un projet de 2 logements
- rue Commandant Materne : suivi d'un PUCG de 13 logements ; avis sur le projet et réponse aux réclamations

Vedrin

- rue Biéva : projet de PUR de 145 logements (maisons et appartements) sur un terrain de 5,5 hectares avec étude d'incidence et étude du sous-sol (site karstique), suivi du projet avec l'architecte, réponses à la CCATM
- rue Biéva : visite sur place et suivi d'un avant-projet de 7 maisons
- rue Wanet : modification d'un PL de 1 lot
- rue des 7 Voyes : visite sur place ; avis sur le potentiel du site
- rue Van Grieken et Ravel : suivi d'un avant-projet de 34 logements groupés

Wartet

- rue aux Ruwales : visite du site et rédaction d'un avis et de recommandations suite à la demande du notaire

Wépion

- rue Tienne aux Pierres et Tienne Bara : visite sur place et rédaction d'un avis préalable pour le Collège communal sur le potentiel du site

- chaussée de Dinant : modification d'un PUR, visite sur terrain
- rue de Suary : suivi d'une modification de PL – division de 2 lots
- rue de Brimez et rue Jaune Voie : visite sur place interservices et premières orientations

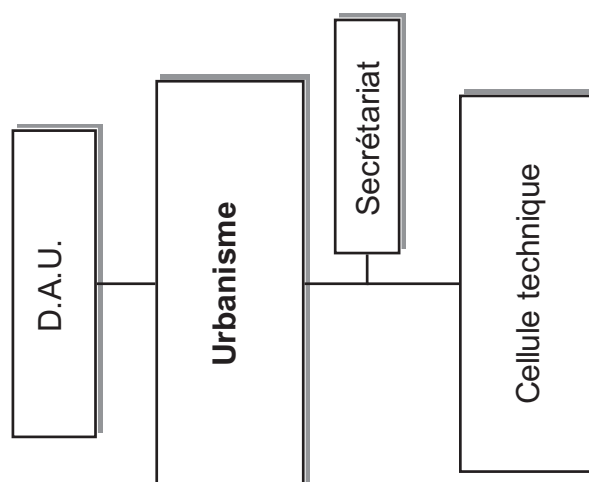
Wierde

- rue de la Varenne : suivi d'une demande de modification d'un PL (voirie privée)
- sur les Tiennes : avis sur le potentiel constructible (1 maison)

5.5. Divers

- abrogation des PCA : réunions de travail interservices sur la phase 4 (Champion, Flawinne, Saint-Marc) ; visite sur place à Flawinne suite aux remarques du Fonctionnaire délégué sur la proposition d'abrogation
- réunion de travail DAU-DVP sur le thème des voiries privées
- réunions mensuelles de coordination de la gestion du DAU
- réunions de la Commission des architectes
- réponses à différentes demandes d'avis du DVP et du DAU
- réunions sur la composition et le ROI de la nouvelle CCATM
- examen de recrutement d'un attaché spécifique pour la cellule TAU
- examen de recrutement d'un attaché spécifique pour le service Aménagement du territoire
- réunions de travail avec la cellule TAU et rédaction d'une note d'orientation pour la réaffectation de la caserne du Génie de Jambes
- réunions de travail sur la mise à jour de l'inventaire des SAR
- note préparatoire à une délibération du Collège sur la répartition des dossiers entre l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire
- note préparatoire à la finalisation des RCU thématiques - Guides d'Urbanisme

URBANISME



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1 ETP)
- 1 adjoint au Chef de service (1 ETP)
- 1 agent administratif (1 ETP)
- 4 agents techniciens (4 ETP)

2. Missions permanentes

Le service Urbanisme assure la gestion technique des dossiers de demande de permis d'urbanisme (PU), CU1, CU2, déclarations urbanistiques préalables, demandes d'informations notariales, divisions de biens et demandes diverses (hors PUR et PUCG traités par le service AT, et hors PE et PUN, traités par le service PE) soit, au total, ~3.750 dossiers/an :

Front Office :

- Délivrance de renseignements aux demandeurs (citoyens et professionnels – guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.)
- Permanence (avec 1x/15 jours jusqu'à 20h, 1 agent administratif + 1 agent technique) pour les enquêtes publiques (y compris PUR et PUCG) (~250 enquêtes/an)
- Présentation des dossiers d'urbanisme à la CCATM et en commissions diverses (~10 présentations/an)

Back Office :

- Traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les dossiers de demande de PU (~800 dossiers/an), CU1 (~150/an), CU2 (~10/an), déclarations urbanistiques préalables (~65/an), informations notariales (~2.300/an), divisions de biens (~180/an) et divers (~250/an), + volet urbanistique des PE et PUN (80 à 100/an)
- Elaboration des synthèses des réclamations des enquêtes publiques (y compris PUR et PUCG) (~250/an)
- Analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponse circonstanciés pour les enquêtes publiques liées au service
- Visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)

3. Programmes de subsistance

- Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATPE)
- Plan de Secteur (PS)
- Plans Communaux d'Aménagement (PCA)
- Schéma de Structure Communal (SSC)
- Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) sur les biens mosans

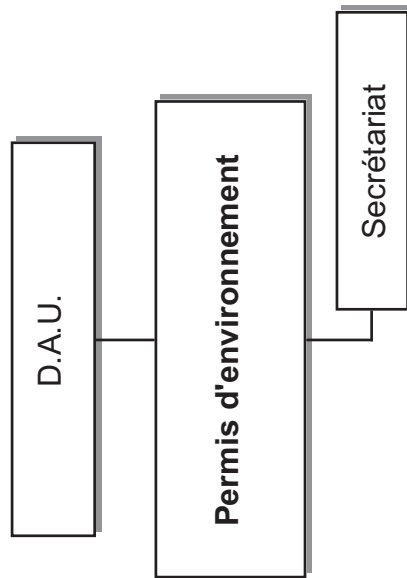
4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. Rapport d'activités

Dans la mesure où ce service traite sous l'angle technique les dossiers relevant de la compétence du service Appui administratif, les statistiques portant sur ses missions correspondent à celles reprises dans le rapport annuel du service Appui administratif Urbanisme et Aménagement du territoire.

PERMIS D'ENVIRONNEMENT



1. Composition du service

- 1 chef de service f.f. (1 ETP)
- 1 technicien (1 ETP)
- 1 agent administratif (1/2 ETP)
- 2 agents administratifs (2 ETP), selon délibération du Collège communal du 28/02/13

2. Missions permanentes

Le service Permis d'environnement assure la gestion administrative et technique des dossiers « RGPT » (Règlement Général pour la Protection du Travail) et des dossiers de demande de permis d'environnement (PE), de permis uniques (PUN) et de déclarations environnementales (DE), à savoir :

- élaboration de tous les dossiers Collège-Conseil liés au service
- gestion des dossiers RGPT (ancienne législation)
- délivrance de renseignements aux demandeurs (citoyens et professionnels – libre, sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, conseils, etc.)
- traitement administratif des dossiers de demande de PE (classes 1 & 2 : ~35 dossiers/an), PUN (classes 1 & 2 : ~35 dossiers/an) et DE (classe 3 : ~250 dossiers/an)
- visites de terrain (conseils aux demandeurs et constats d'infraction)
- organisation, permanence et élaboration des synthèses des réclamations des enquêtes publiques environnementales (traditionnelles PE et PUN, pour les cours d'eau non navigables, régionales et fédérales, soit ~70 enquêtes/an)
- délivrance des PE et PU
- présence et suivi des réunions de consultation du public préalables aux dépôts de demande de permis de classe 1
- gestion administrative des recours traités par le SPW
- gestion administrative des plaintes formulées par les citoyens
- organisation et suivi des grandes enquêtes régionales
- permanences aux autres enquêtes

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. Rapport d'activités

La mission principale du service Permis d'environnement est la gestion des demandes de permis d'environnement (P.E.) et de permis uniques (P.U.). En effet, la procédure relevant de l'arrêté du Régent du 11 février 1946 approuvant les titres I et II du Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT) a fait place à la procédure relevant du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

En 2013, 298 dossiers ont été traités au total, dont :

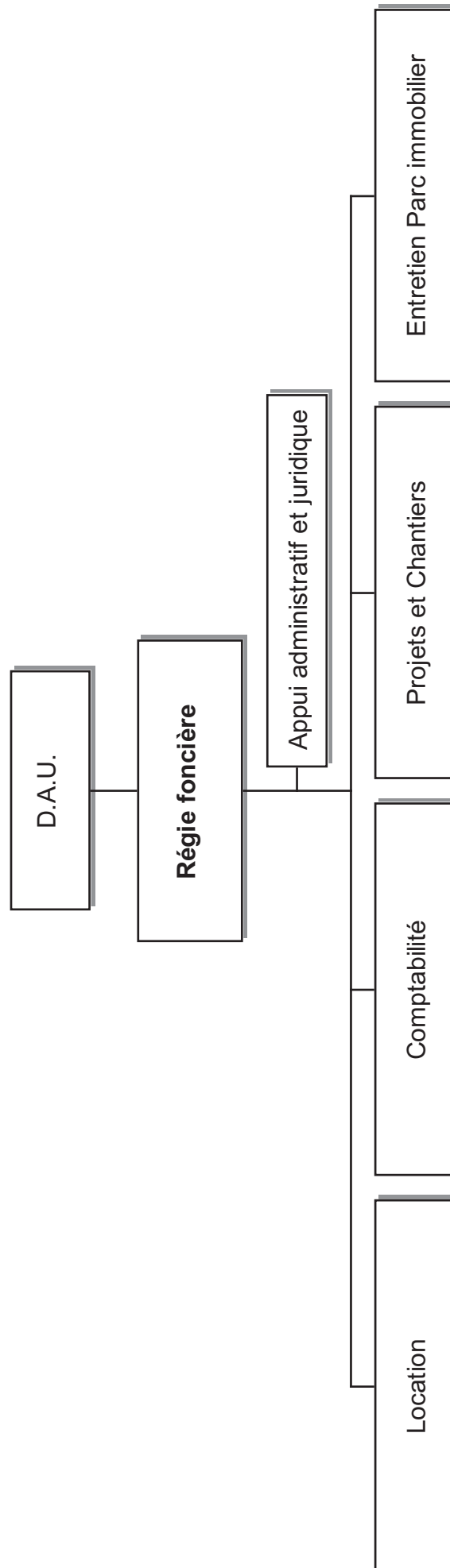
- 1 dossier de permis unique de 1ère classe
- 34 dossiers de permis unique de 2ème classe

- 35 dossiers de permis d'environnement de 2ème classe
- 224 dossiers de déclaration
- 4 recours permis d'environnement

Le service gère aussi d'autres types de dossiers dans diverses matières :

- en matière de législation sur les cours d'eau non navigables (partie administrative) : néant
- consultation du public avant l'introduction d'un permis d'environnement de classe 1 : 2 dossiers
- enquête pour des projets régionaux et fédéraux : 7 dossiers
- projet d'assainissement de terrain pollué : 2 dossiers

REGIE FONCIERE



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1ETP)
- 8 agents administratifs (6 + 3/10 ETP)
- 3 techniciens (3 ETP)
- 2 ouvriers (2 ETP)

2. Missions permanentes

La Régie foncière est une régie communale dotée d'une autonomie financière. Sa mission principale est de promouvoir une politique foncière active en vue d'assurer notamment un bon aménagement du territoire et la réalisation des programmes urbanistiques approuvés ou projetés.

- gestion du patrimoine immobilier de la Régie foncière : ~310 locations dont ~180 logements conventionnés et non-conventionnés (moyens et sociaux (transit, insertion et urgence)), + parkings + terrains, 1 taverne + Caméo + Casino + abri de nuit
 - gestion des locations (états des lieux, contrats, assurances, gestion des locataires, etc.)
 - entretien au quotidien (petits travaux de peinture, plomberie, électricité, etc.)
 - gestion de l'entretien confié à des tiers (marchés publics) et suivi de chantiers
- gestion des projets et opportunités de vente/achat, requalification, assainissement et valorisation de biens immobiliers, dans la lignée du Schéma de structure
- gestion des marchés publics lancés par la Régie foncière et contacts avec la Tutelle (~50 dossiers/an)
- gestion des subventions (rénovation et revitalisation urbaines, SAR, etc.)
- gestion des dossiers de projets immobiliers (~100 dossiers/an)
- gestion des finances de la Régie (comptabilité et trésorerie)

3. Programmes de subsistance

- Schéma de structure
- Schémas Directeurs d'Aménagement Durable (SDAD – Bomel – Saint-Servais et Erpent)
- Plan de gestion sur 5 ans, la Régie est soumise au CRAC
- Législations relatives aux subventions Revitalisation et Renovation urbaines
- Plan d'ancrage communal
- Législations relatives au logement

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

L'équilibre budgétaire est une des bases des statuts de la Régie foncière. Elle dispose donc d'une certaine autonomie financière, ses revenus immobiliers ne pouvant être confondus avec ceux des autres services de la commune.

Afin de préserver un timing réaliste dans la réalisation des ventes de biens et des plus-values liées aux investissements programmés par des opérations de type PPP sans provoquer de retard dans les chantiers projetés, il sera fait recours à la technique du crédit pont (ou de soudure). Celle-ci présente l'avantage de ne produire que des charges en intérêts au demeurant faibles puisque calculées sur base de taux court terme. A cet effet, la Régie fera appel au programme d'émission de Billets de Trésorerie de la Ville.

Les activités de la Régie foncière ont été structurées suivant « cinq axes » reprenant l'essentiel de ses objectifs. Pour une gestion plus aisée, l'axe 3 a été supprimé, ce dernier constituant une réserve foncière au même titre que l'axe 4. Le bilan annuel est donc présenté suivant la même structure.

Le développement de la Régie foncière peut être interprété au travers des résultats financiers liés à ces axes dont la synthèse est présentée en fin d'exposé.

Les articles budgétaires correspondent aux actions menées au cours de l'année civile.

Budget ordinaire					
Recettes			Dépenses		
Libellé		Réalisé en 2013	Libellé		Réalisé en 2013
Axe 1 - Programme de subsistance		121.539,66 €	Axe 1 - Programme de subsistance		1.294.369,50 €
Axe 2 - Offre de logements		2.078.448,08 €	Axe 2 - Offre de logements		1.614.845,93 €
Axe 3/4 - Constitution et gestion de réserves foncières		1.647.000,00 €	Axe 4 - Constitution et gestion de réserves foncières		511.076,87 €
Axe 5 - Contribution aux équipements urbains		213.000 €	Axe 5 - Contribution aux équipements urbains		317.823,89 €
Axe 6 - Offre de bâtiments et terrains à but économique et social		9.059.929,91 €	Axe 6 - Offre de bâtiments et terrains à but économique et social		8.767.054,44 €
Total		13.119.917,65 €	Total		12.505.170,63 €
Budget extraordinaire					
Recettes			Dépenses		
Article	Libellé	Réalisé	Article	Libellé	Réalisé
0. Immobilisé propre à usage général			0. Immobilisé propre à usage général		
922/96100/51	Acquisitions servant à usage général - Emprunts	0,00 €	922/74400/51	Acquisitions servant à usage général	0,00 €
922/96100/52	Mobilier de bureau - Emprunts	0,00 €	922/74100/51	Mobilier de bureau	0,00 €
922/96100/53	Matériel de bureau - Emprunts	0,00 €	922/74200/98	Matériel de bureau	7.500,00 €
922/96100/54	Outillage à usage général Emprunts	0,00 €	922/74400/52	Outillage à usage général	0,00 €
922/96100/55	Investissements divers Emprunts	0,00 €	922/74900/98	Investissements divers	0,00 €
Total		0,00 €	Total		7.500,00€

5. Rapport d'activités

5.1. Axe 1 - Programme de subsistance

L'axe 1 comprend les postes de fonctionnement et la logistique de la Régie foncière, à savoir :

- masse salariale totale
- entretien
- location de bureaux
- matériel de bureau et divers
- locations effectivement reversées à la Ville pour les droits de chasse (sur les 324ha 43a 76ca de parcelles soumises au régime forestier, la Régie foncière loue 244 ha 57 a 10 ca de chasse pour la Ville).

5.2. Axe 2 – Offre de logements

5.2.1. Travaux

- la Régie a poursuivi l'entretien courant de ses immeubles et leurs abords
- le marché de renouvellement de la chaufferie des immeubles 107 et 109 rue des Brasseurs a été attribué fin 2013. Les travaux débuteront en mai 2014
- les fenêtres de toitures des immeubles 171 et 177 rue des Brasseurs ont été remplacées
- le remplacement de 10 chaudières murales a été opéré aux 162 et 164 rue des Brasseurs ainsi qu'aux 40 et 42 rue de Fumal
- les travaux d'isolation des combles des 109-11 et 171 rue des Brasseurs ont été réalisés

5.2.2. Etudes/projets

- site des anciens abattoirs de Bomel : PPP de +/- 50 logements. Le permis a été octroyé en décembre 2013. Le début des travaux est prévu mi 2014.
- poursuite des audits énergétiques et réalisation des certificats PEB des logements. Un subside UREBA exceptionnel a été sollicité pour des travaux d'amélioration énergétique.

5.2.3. Entretien

- des marchés de service ont été attribués pour l'entretien des chauffages, des sanitaires, des toitures, le renouvellement des cuisines, ...
- un marché de service a été attribué pour le renouvellement de la chaufferie des immeubles 107 et 109 rue des Brasseurs

5.2.4. Locations

- logements : 179 logements + 4 appartements (rue des Brasseurs 107 arrière) – 3 appartements vendus Hôtel Louis XVI Place l'Ilon = 180 logements
- progressivement, les loyers seront réévalués pour diminuer l'écart constaté trop important avec le secteur privé tout en le maintenant en deçà d'environ 15% afin de ne pas participer au gonflement de la bulle immobilière. Cette progression des loyers sera compensée par la poursuite des travaux d'amélioration énergétique
- un service de garde a été créé
- un contrat de concession pour la brasserie située au 107 rue des Brasseurs a été octroyé

5.3. Axe 3 – Offre de terrains à bâtir

5.3.1. Vente

- quelques parcelles ont été vendues selon le principe d'amélioration de propriétés voisines
- deux droits de superficie ont été octroyés au CPAS en vue d'y construire deux maisons de repos

5.3.2. Projet et réalisation

- PPP (Partenariat Public Privé) sur les parcelles du Chemin des Pêcheurs à Jambes: Les permis d'urbanisme pour un projet de 6 habitations passives ont été déposés en août 2012. Le début des travaux est prévu courant 2014

- projet d'urbanisation de 24 parcelles sur le site du Plateau de Belle-vue. La voirie nécessaire a été réalisée en 2013 par le DVP pour desservir l'école et la crèche et le marché de service pour la demande de permis d'urbanisation sera lancé en début 2014

5.4. Axe 4 – Constitution et gestion de réserves foncières

5.4.1. Etudes et travaux

- réalisation d'un R.U.E. (Rapport Urbanistique et Environnemental) pour la mise en œuvre de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) du Plateau de Belle Vue à Jambes. L'enquête publique s'est clôturée le 13 avril 2013. La déclaration environnementale sera déposée début 2014.
- Belle-Vue : Prise en charge d'une partie (+/- 1/3) des équipements de la voirie de desserte de l'école et de la crèche communale. La fin des travaux est prévue début d'année 2014.

5.4.2. Locations

- La Régie foncière loue des parcelles de terrains à des particuliers et organise la vente de fourrages sur les terrains non occupés

5.5. Axe 5 – Contribution aux équipements urbains

5.5.1. Entretien

- frais et charges de copropriétés
- entretien général des bâtiments

5.5.2. Locations

La Régie foncière est propriétaire de parkings qu'elle met en location :

- en site propre : 26
- en copropriété : 67

5.6. Axe 6 – Offre de bâtiments et terrains à but économique et social

5.6.1. Projets

- rénovation du complexe cinématographique du Caméo, marché « Concept & build » : l'adjudicataire a été désigné. Les études ont débuté en novembre 2013 et les permis seront déposés début 2014

5.6.2. Travaux

- anciens abattoirs rue Piret Pauchet : SAR, Marché « Concept & Build » pour la rénovation du bâtiment central a été attribué le 29/06/2012 pour se terminer le 04/02/2014
- la première phase des travaux du Caméo est programmée début 2014. La fin des travaux est estimée pour le printemps 2015

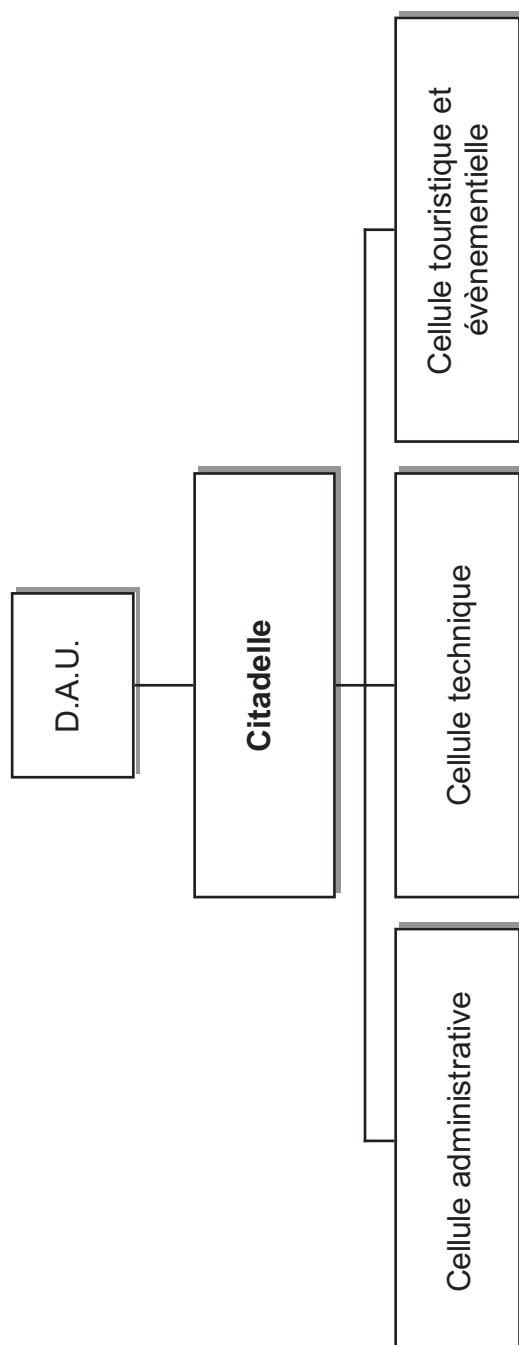
5.6.3. Locations/conventions

- occupation et exploitation du complexe cinématographique du Caméo sous forme de concession de service public : le concessionnaire a été désigné

5.6.4. Casino

En vue de permettre la réalisation d'un projet immobilier autour de l'exploitation du Casino, un droit de superficie sur le site complet des bâtiments de l'Hôtel Beauregard et du Casino et du bâtiment « Hobé » a été concédé.

CITADELLE



1. Composition du service

- 1 Chef de service (1 ETP)
- 1 Chef de service adjoint (1 ETP)
- 4 agents administratifs (3+4/5 ETP)
- 2 agents techniques (2 ETP)
- 7 ouvriers (7 ETP, dont l'un assure également la mission de concierge du domaine fortifié de la Citadelle)

2. Missions permanentes

Le service Citadelle assure la gestion du domaine fortifié de la Citadelle de Namur, à savoir :

- la gestion immobilière des bâtiments et des locaux qui incombent au service (domaine fortifié + « Café de Panorama », « Belvédère », « Chalet ardennais » et « ancien tennis couvert »)
- l'entretien, la réparation, l'aménagement, et la restauration des bâtiments et des locaux qui incombent au service ainsi que du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure, comprenant le suivi tant administratif que technique de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures nécessaires et engagés aux budgets ordinaire et extraordinaire, subsidiés ou non
- la valorisation touristique et l'animation du site, à savoir :
 - La conception, l'organisation et la coordination d'événements propres au service Citadelle
 - La coordination de l'asbl Comité d'Animation de la Citadelle (CAC) et de ses activités
 - La gestion des occupations du domaine fortifié par d'autres services communaux ou par des tiers, institutionnels ou privés
 - L'assistance technique (moyens humains et matériels) aux projets et événements du service, de la gestion et le suivi administratif des occupations du site par des tiers et de demandes d'interventions matérielles (prêt de matériel et moyens humains) du service Citadelle dans le cadre d'événements se déroulant sur le territoire communal

3. Programmes de subsistance

- Arrêtés de classement (Site, Monument et Patrimoine exceptionnel)
- Convention Ville – CAC (fixe le cadre de collaboration entre la Ville et le CAC)
- Statuts du CAC (fixe le cadre de travail des agents mis à disposition pour coordonner la CAC)
- Programme annuel d'activité de la Citadelle (Ville + CAC), approuvé chaque fin d'année par le Conseil
- Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE)

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/122CI-48	Citadelle Honoraires et Personnel	82
DO 522/123-16	Réception et Représentation	82
DO 522/124CI-06	Citadelle travaux - Prestations de tiers	82
DO 522/124CA-48	Citadelle - Animations – Promotion	82
DO 522/124CI-48	Citadelle –Travaux – Acquisitions et location	82
DO 563/332AC-02	Subside Convention C.A.C.	84

Article	Intitulé	Budget page
RO 522/161CI-01	Recettes diverses Citadelle	81
RO 522/163CI-01	Loyers divers Citadelle	81
RO 522/465CI-01	Subventions Citadelle	81
DE 124/724CI-60	Travaux divers Citadelle	21
DE 124/733CI-51	Honoraires Citadelle	21
DE 124/741CI-98	Achats Citadelle	21

5. Rapport d'activités

5.1 Cellule administrative

Perception des loyers et charges dus par les locataires et occupants de locaux et de bâtiments à la Citadelle de Namur. Total droits constatés : 28.178,94 € (RO 522/163CI-01)

5.1.1 Contrats de prêts à usage ou commodats

- le contrat de prêt à usage d'un local de répétition au dernier niveau de la Caserne de Terra Nova a été transféré du groupe Abbey Road au groupe Djinn Saout avec fin du contrat au 31 décembre 2013 sans renouvellement au-delà de cette date
- le contrat de prêt à usage de l'atelier de Tamara Louis, prenant fin au 31 décembre 2012, a été prolongé pour une durée limitée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2014, avec restitution de l'atelier au service Citadelle à cette date
- de nouveaux contrat de prêt à usage de 1 an ont été conclus au profit du Bataillon des Canaris et des Artilleurs de la Citadelle pour des locaux au Hangar aux Affuts jusqu'au 31 décembre 2014, avec la perspective d'un transfert de ces groupements à la Caserne de Terra Nova d'ici au 1^{er} janvier 2015
- un nouveau contrat de prêt à usage de la Vieille Forge au profit de Véronique Henri a été conclu, cette fois pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2015
- un nouveau contrat de prêt à usage de la Tour au Charte au profit de Valérie Dejardin a été conclu, cette fois pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2015
- de nouveaux contrat de prêt à usage de 3 ans ont été conclus au profit des Compagnons de Brogne, de la Compagnie Franche et de la Confrérie de la Malemort pour des locaux au dernier niveau de la Caserne de Terra Nova jusqu'au 31 décembre 2016
- un nouveau contrat de prêt à usage a été conclu au profit des Amis de la Citadelle pour une durée indéterminée jusqu'à mise à disposition d'un local plus vaste au deuxième niveau de la Caserne de Terra Nova

5.1.2 Contrats de bail

Aucun nouveau contrat n'a été conclu en 2013.

5.1.3 Concessions

Aucun nouveau contrat de concession n'a été conclu en 2013

5.1.4 **Autres**

- Résiliation anticipée au 1^{er} janvier 2014 du contrat d'occupation du site de la Citadelle pour le développement d'une activité de visites en segway en faveur de la sprl Segwaynam (01/04/2012 – 31/03/2014).
- Conclusion d'un contrat d'occupation pour une zone de Terra Nova pour l'Ecole Namuroise d'Apiculture.

5.2 **Cellules administrative et technique**

Préparation, attribution, mise en œuvre et décompte de marchés de travaux, de fournitures et de services, engagés sur le budget extraordinaire.

5.2.1 **Attributions de marchés**

DEO 124/724CI-60 20130006 "Travaux Citadelle"

Les marchés de travaux et de fournitures suivants ont été attribués :

Descriptif	Montant
CSC n° SC 82 – Aménagements scénographiques du Centre du Visiteur – Lot 5	58.984,17 €
CSC n° SC 96 – Restauration des Tours Joyeuse et César	426.592,63 €
CSC n° SC 98 - Restauration de deux anglées des Grands Fossés	820.821,54 €
CSC n° SC 99 – Restauration des murailles 3 K-L-M	186.768,48 €
CSC n° SC 100 – Sécurisation des murailles	39.748,50 €
CSC n° SC 101 – Restauration des murailles 3 C-D-E (bastion de Sambre)	216.167,10 €
CSC n° SC 104 – Restauration des façades et corniches de la caserne de Terra Nova	297.107,03 €
CSC n° SC 105 – Restauration des châssis du premier étage de la caserne de Terra Nova	96.599,18 €
CSC n° SC 106 – Réfection du fronton du Belvédère	27.830,00 €
Placement de clôture au bas du talus dominant l'ancienne voie de trame sur le versant mosan de la Citadelle	6.969,60 €
Démontage et évacuation de conduites en amiante au rez-de-chaussée de la Caserne de Terra Nova	11.821,70 €
Total	2.053.062,25 €

DEO 124/733CI-51 20130007 « Honoraires Citadelle »

Les marchés de services suivants ont été attribués :

Descriptif	Montant
CSC n° SC 103 – Auteur de projet pour les abords de la Caserne de Terra Nova	15.609,00 €
Total	15.609,00 €

DEO 124/741CI-98 20130008 « Achats Citadelle »

Les marchés de travaux et de fournitures suivants ont été attribués :

Descriptif	Montant
Racks rangement gradins	5.886,65 €
Supports sacs poubelles	3.896,20 €
Ecrans salles de réunion	7.204,99 €
Mobilier salles de réunion	4.362,41 €
Canon à chaleur	2.177,59 €
Echafaudage	2.611,00 €
Total	26.138,84 €

DEO 136/745-98 20130014 « Véhicules spéciaux – réparations »

Un marché pour l'adaptation des vitres de la Citad'in a été attribué au montant de 27.191,12 €.

5.2.2 Avenants, dépenses supplémentaires, extensions de mission et approbations de phases

DEO 124/724CI-60-2010

- Porte de Médiane : engagement de dépense supplémentaire (QP en plus restauration de parements) pour 99.494,60 € TVAC.
- Porte de Médiane : engagement de dépense supplémentaire (échelle métallique) pour 693,44 € TVAC.

DEO 124/733CI-51 2010

- Centre du Visiteur : approbation phase « adjudication » de la mission d'auteur de projet au montant de 3.630,00 €.
- Identité graphique Citadelle : approbation phase « supports mobilier » au montant de 3.630,00 €.

DEO 124/733CI-51 2012

- Fiche d'Etat sanitaire des souterrains : approbation des phases 1, 2 et 3 de la mission d'étude au montant cumulé de 31.243,42 €.

DEO 124/733CI-51 2011

- Anglées Grands Fossés : approbation de la phase « projet » de la mission d'auteur de projet au montant de 25.458,40

5.2.3 Décomptes finaux et clôtures de marchés

DEO 124/724CI-60-2009

- Décompte final des travaux de mise en conformité des établissements Horeca du logis comtal et de la caserne au montant de 24.284,37 €.
- Décompte final des travaux de mise en conformité électrique des établissements horeca du logis comtal et de la caserne au montant de 7.122,75 €.

DEO 124/724CI-60-2010

- Décompte final de la restauration des murailles entre les Pas de Géant et la Rampe Verte pour 1.251.365,49 €.
- Décompte final de la restauration des murailles situées au Pied du Château pour 990.555,47 €.
- Décompte final des travaux de terrassement à la Porte de Bordial au montant de 19.335,36 €.

DEO 124/724CI-60-2011

- Décompte final des travaux de restauration des maçonneries du Vieux Puits au montant de 29.614,82 €.
- Décompte final des travaux d'égouttage au plateau du Hangar aux Affuts au montant de 8.559,90 €.

DEO 124/724CI-60-2012

- Décompte final de la restauration d'un parement effondré dans un souterrain pour 10.051,47 €
- Décompte final des travaux de remblaiement et d'étanchéisation à la Porte de Bordial au montant de 19.608,05 €
- Décompte final des travaux de sécurisation des murailles (pose de filets) au montant de 64.685,69 €
- Décompte final des travaux de restauration de murailles dans les Grands Fossés au montant de 94.534,86 €
- Décompte final des travaux de renouvellement d'enduits au deuxième niveau de la caserne de Terra Nova au montant de 23.287,96 €
- Décompte final des travaux de sablage au deuxième niveau de la caserne de Terra Nova au montant de 29.844,65 €

5.3 Cellule technique

5.3.1 Dépenses de fonctionnement

- l'entretien de la Citadelle (ramassage des déchets, vidange des poubelles, fauchages et tonte sur le site)

- l'entretien spécifique des murailles (enlèvement de la végétation dans les endroits escarpés et pose de filets de protection)
- des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux et des installations réalisés par des entreprises extérieures (plafonnage, peinture, menuiserie, chauffage, sanitaires, cuisines, toitures)
- l'acquisition de fournitures/matériaux/matériel et la location d'outils/machines nécessaires à la réalisation de travaux réalisés par la cellule « technique »

Articles	Engagements
522/122CI-48	12.059,47 €
522/124CI-06	276.910,31 €
522/124CI-48	54.251,39 €
Total	343.221,17 €

5.3.2 Prêt de matériel aux évènements

Le service Citadelle a contribué par le prêt de matériel (gradins et barrières HERAS + structures d'exposition en plein air + aide au montage et au démontage) et contributions de moyens humains, aux évènements du Comité Animation Citadelle (Cfr. infra.) et à ceux s'étant déroulés à la Citadelle ou sur le territoire communal, suivants :

- Festival de l'Institut Saint-Louis
- Rallye de Wallonie
- Exposition aux bords de Meuse (Service Mobilité)
- Folies Namuroises
- Namur en mai
- Journée Croix Rouge
- Village Kids Day (service des Fêtes)
- Grimpday
- Route Régionale des Saveurs
- Legends Cup (service des Sports)
- Verdur Rock (service Jeunesse)
- Bivouac des Canaris
- Bivouac des Artilleurs
- Djoueus di Mölkky Open de Wallonie
- Beau Vélo de Ravel
- Cap 48
- Fêtes de Wallonie
- Infor Jeunes

5.4 Cellule touristique

5.4.1 Coordination C.A.C. : animations

Le Comité Animation Citadelle asbl, a comptabilisé en 2013, 32.585 « entrées » pour les produits permanents proposés aux visiteurs, dont le trio de tête comprend :

- le produit groupé Citadel Pass (visite guidée des souterrains, visite guidée de la strate médiévale, et parcours commenté en train touristique pendant 20 minutes)
- le circuit du train touristique de 20 minutes (seul)
- la visite guidée des souterrains (seule)

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente
2008	17.988	- 10%
2009	26.438	+ 47 %
2010	29.134	+ 10 %
2011	33.512	+ 15 %
2012	34.069	+ 2 %
2013	32.585	- 4,5 %

Le Comité Animation Citadelle asbl a en outre développé les animation suivantes :

Dates	Produit	Fréquentation
09 mars	Salon des Vignerons namurois : Salon thématique présentant exclusivement des vins de producteurs d'origine	215 personnes + 68 gratuits
16 mars 18h30 20h30	Balade aux flambeaux – « Les flammes au pouvoir »	57 personnes
dimanches de mai, juin et août	Parcours pédestre mêlant musique, gastronomie et histoire dans le cadre du thème touristique des années 2012- 2013. « La Wallonie des saveurs, Wallonie goutez la différence »	666 personnes
avril à août	Expositions en collaboration avec l'Académie des Beaux Arts	Indéterminé parcours libre
1 ^{er} week-end de juillet	Les Médiévales de la Citadelle	10.000 personnes
du 2 au 11 août	« Marie Tudor » de Victor Hugo - Théâtre de plein air par Jardin Passion	1.100 personnes
juin à septembre	Exposition de plein air sur le végétal à la Citadelle en collaboration avec l'Académie des Beaux-Arts	Indéterminé, parcours libre
du 11 au 20 octobre	Festival Nature Namur	Indéterminé
du 31 octobre au 03 novembre	Halloween – « Sorcières du Monde »	1.193 personnes

La subvention allouée à l'asbl pour son fonctionnement et son programme d'animation et d'événements s'élevait en 2013 à 344.000,00 € (DO 563/332AC-02).

La Citad'in a quant à elle transporté au total 4.061 personnes (vacances de Pâques, week-end et jours fériés de mai et juin, mois de juillet, août, septembre et jusqu'au 12 octobre et week-end d'octobre à la Toussaint).

5.4.2 Gestion des occupations

- Domaine fortifié de Terra Nova : autorisation pour les activités de type «aventures», les exercices militaires, policiers et pompiers, ainsi que les entraînements et bivouacs de compagnies de reconstituants
- Domaine fortifié de Terra Nova : autorisation et définition des conditions d'occupation pour événements
- Esplanade de la Citadelle et autres espaces hors du domaine fortifié: remise d'avis dans le cadre de l'autorisation d'événements sur le domaine public

5.4.3 Equipements et infrastructures

- Centre du Visiteur : ce dossier est coordonné par l'adjointe au Chef de service sur les plans administratif et technique en collaboration avec les cellules administratives et techniques du service Citadelle ainsi que l'architecte de la cellule transversale du Département de l'Aménagement Urbain. Outre, le suivi des procédures d'attribution des marchés de travaux relatifs à ce projet et les réunions et contacts avec les attributaires, l'adjointe au Chef de service a également assuré la coordination de la formulation des contenus textuels et iconographiques du Centre du Visiteur, la collecte des contenus iconographiques soit auprès des institutions propriétaires de ces documents soit par le biais de campagnes de photographies confiées à des photographes professionnels (Montants engagés : 16.857,39 € - DO 522/124CA-48), la négociation des mises en dépôt des pièces qui seront exposées. S'ajoute à cela la gestion des occupations de la caserne durant les travaux.
- Signalétique : dans le cadre de la refonte de la signalétique directionnelle sur le site, le service Citadelle a mis en place une signalétique temporaire dans le domaine fortifié. En outre, un complément d'étude de conception de mobilier de signalétique a été commandé. (Cfr. dépenses de fonctionnement).